

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux, après convocations légales en date du 12 septembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mr Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Michelle CIERGE
Mr Alain COSSON	Mr Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mme Catherine MORAND	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme A. FORESTIER donne pouvoir à M. D. PEYNON
- M. C. BOURNAT donne pouvoir à Mme C. MORAND
- M. G. FRICKER donne pouvoir à Mme MF. MARMY
- M. R. FERRIER donne pouvoir à Mme S. ROCHE
- M. R. BROUSSE donne pouvoir à Mme M. CIERGE
- Mme I. GROUIEC donne pouvoir à M. T. TISSERAND

Absents : Mme Déolinda DE FREITAS, M. Gilles MARQUET, Mme Eliane GRANET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 / Représentés : 6 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Mobilité - étude transport à la demande – demande de financement soutien a l'ingénierie petites villes de demain

MOBILITE - ETUDE TRANSPORT A LA DEMANDE – DEMANDE DE FINANCEMENT SOUTIEN A L'INGENIERIE PETITES VILLES DE DEMAIN

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la CCEDA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes en septembre 2021 ;
- VU le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCEDA approuvé en conseil communautaire le 19 décembre 2023 ;
- VU la convention cadre valant ORT (opération de revitalisation territoriale) approuvée en octobre 2023, par la communauté de communes et la commune de Lezoux

Madame la Présidente rappelle que l'axe « se déplacer et transporter durablement » du PCAET a mis en évidence la nécessité d'engager des actions pour développer le recours aux modes de transports collectifs. La question des mobilités a également été identifiée au cœur des priorités de la feuille de route de la Convention-cadre (valant Opération de Revitalisation Territoriale) signée avec l'Etat et la commune de Lezoux fin 2023 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Madame la Présidente souligne la centralité de Lezoux au sein du territoire Entre Dore et Allier, aussi bien par son positionnement géographique que par la densité de son offre de services, de commerces de proximité ou encore professionnels de santé et paramédicaux. Nombreux sont ceux qui se rendent à Lezoux pour bénéficier de l'offre de biens et de services disponible, travailler ou encore prendre le train.

Or, rejoindre la ville-centre tout comme à l'ensemble du territoire ne demeure pas accessible à l'ensemble de la population. Les solutions de mobilité existantes (proposées par la Région, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et le SM-TUT sur les communes de Lezoux, Peschadoires et Saint-Jean-d'Heurs), ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins de la population.

La Communauté de communes entend proposer une offre de transport plus complète et durable à l'échelle locale sur son territoire, et ainsi souhaite étudier le développement d'un service de transport à la demande (TAD) sur le territoire intercommunal. La mise en place d'un service de TAD opérationnel donne la possibilité aux habitants du territoire qui ont un faible taux de mobilité (pas de voiture, impossibilité de conduire) de se déplacer, mais également pour permettre un report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs. Ce service permettrait d'améliorer l'accessibilité du territoire. L'objectif est d'adapter une offre de transport public plus fine que le réseau existant, et de proposer une desserte en direction des lieux de services et les principaux pôles générateurs de flux. Sera notamment étudiée la question de la desserte vers la ville-centre, comme étant l'un des vecteurs de réussite d'une politique de revitalisation.

Madame la Présidente fait savoir que ce type d'étude peut être prise en charge jusqu'à 50% de son montant HT par l'enveloppe de crédits confiée par la Banque des territoires au Conseil Départemental du Puy de Dôme pour soutenir les territoires lauréats programme Petites Villes de Demain. Madame la Présidente précise que compte tenu de la sollicitation par la CCEDA de l'aide du Conseil Régional à hauteur de 50% du coût de l'étude, il sera sollicité 30% après du Conseil Départemental.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépense	Coût HT €	Poste de recettes	Taux	Montant HT €
Etude TAD	25 000.00 €	Région AURA	50%	12 500.00 €
		Soutien ingénierie PVD (CD63)	30%	7 500.00 €
		CCEDA	20%	5 000.00 €
TOTAL	25 000.00 €	TOTAL	100%	25 000.00 €

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- De l'autoriser à solliciter un cofinancement à hauteur de 30% du montant HT de l'étude de faisabilité sur le transport à la demande, auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme, gestionnaire local pour la Banque des territoires des fonds d'études et d'ingénierie opérationnelle alloués aux territoires lauréats du programme Petites Villes de Demain
- De signer tous documents afférents à cette demande de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 20 septembre 2024

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente